Image not found or type unknown

# Encadrement de personnels ayant un statut supérieur à l'encadrant

Par **Jobjob**, le **17/10/2010** à **09:39**

Bonjour,

Mon employeur me propose un poste pour lequel il y a l'encadrement d'une équipe, et parmi ces personnes à encadrer, certaines ont un statut supérieur au mien.

Je souhaiterai donc savoir vis à vis du droit du travail, lorsqu'on encadre du personnel, si il n'y a pas une obligation légale pour l'employeur de mettre la personne encadrante au moins au niveau du statut des personnes qu'il encadre ?

Merci par avance pour vos éclaircissements.

Par **P.M.**, le **17/10/2010** à **12:12**

Bonjour,
Il n'y a pas d'obligation formelle à ce propos au Code du Travail mais sans doute à la Convention Collective applicable...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés